

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CNW, code 43 et 44

hebdomadaires régionaux Côte-Nord et Nord-du-Québec + liste télécopieur

Projet de réaménagement de la route 138 à Longue-Rive

LE BAPE INFORME LA POPULATION LE 24 FEVRIER 2004 A 19 H 30

Québec, le 10 février 2004 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) tient une séance d'information sur le *Projet de réaménagement de la route 138 sur le territoire de la municipalité de Longue-Rive par le ministère des Transports*. Cette séance à laquelle participeront le promoteur et le ministère de l'Environnement sera animée par une représentante du BAPE et aura lieu le **24 février 2004, à 19 h 30, au Gymnase de l'école Notre-Dame-du-Bon-Conseil, située au 324, route 138, Longue-Rive**. L'objet de la séance d'information est de permettre aux citoyens de s'informer sur le projet, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, le processus de consultation publique ainsi que sur le rôle du BAPE. Cette séance d'information s'inscrit dans le mandat que le ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, a confié au BAPE de rendre accessibles au public l'étude d'impact et l'ensemble du dossier relatif au projet. La période d'information et de consultation publiques se tient du 10 février au 26 mars 2004.

C'est durant cette période de 45 jours que tout citoyen, groupe, municipalité ou organisme peut faire la demande d'une audience publique auprès du ministre de l'Environnement. Le cas échéant, une commission du BAPE pourrait être chargée d'enquêter et de consulter la population sur le projet.

CONSULTER LA DOCUMENTATION

Les citoyens peuvent se renseigner sur le projet en consultant l'étude d'impact réalisée par le promoteur et les autres documents décrivant le projet et, entre autres, ses répercussions sur l'environnement. À compter d'aujourd'hui et jusqu'au 26 mars 2004, ces documents peuvent être consultés au bureau du BAPE à Québec, à la Bibliothèque centrale de l'Université du Québec à Montréal de même que dans le site Internet du BAPE au www.bape.gouv.qc.ca, sous la rubrique « Période d'information et de consultation publiques ». L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Municipalité de Longue-Rive, 505, route 138, Longue-Rive ;
- Bibliothèque municipale de Longue-Rive, 3, rue de l'Église, Longue-Rive.

LE RÔLE DU CITOYEN

Les citoyens sont invités à prendre connaissance du dossier, à agir comme experts de leur milieu en mettant en évidence les enjeux liés au projet, à poser des questions lors de la séance d'information et à inscrire leurs commentaires dans les registres ouverts à cet effet dans les centres de consultation.

LE DROIT DU CITOYEN

Toute personne, groupe, organisme ou municipalité qui désirent recevoir de l'information supplémentaire ou des précisions, obtenir l'avis d'experts sur le projet ou faire connaître son opinion et sa position à l'égard du projet peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publi-

ques. Cette demande doit être transmise, par écrit, au plus tard le **26 mars 2004** au ministre de l'Environnement, M. Thomas J. Mulcair, 675, boulevard René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec (Québec) G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché par le projet.

LE PROJET

Le ministère des Transports projette de réaménager la route 138 sur le territoire de la Municipalité de Longue-Rive dans la MRC de la Haute-Côte-Nord. Ce réaménagement se présente sous la forme d'un contournement des agglomérations urbaines de Sault-au-Mouton et de Saint-Paul-du-Nord, maintenant fusionnées sous le nom de Longue-Rive.

Le nouveau tronçon de la route 138 d'une longueur d'environ 8 kilomètres, dont la largeur de l'emprise prévue est de 40 à 45 mètres, serait localisé presque exclusivement en milieu naturel. Le projet comprendrait le réaménagement d'une route à deux voies de 3,7 mètres de largeur chacune, doublée de 3 mètres d'accotement. Des voies auxiliaires pour les véhicules lents sont aussi prévues dans les secteurs en fortes pentes afin d'augmenter les possibilités de dépassement. Deux routes collectrices reliant la route 138 actuelle au contournement ainsi qu'un pont à la traversée de la rivière Sault-au-Mouton complètent les infrastructures à construire.

Le coût du projet est estimé à 24 millions de dollars incluant la réfection de la route 138 actuelle dans la zone urbaine. Les travaux pourraient débuter à l'été 2004 pour se terminer à l'été 2007.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon le ministère des Transports, les principaux impacts se traduiraient par la perte de 1,5 hectares de peuplements forestiers de forte valeur écologique et de 3,9 hectares de milieux humides. La construction d'un pont au-dessus de la rivière Sault-au-Mouton risquerait aussi d'engendrer des perturbations aux activités de fraye ainsi que des pertes d'habitats de fraye et d'alimentation pour le poisson. De plus, l'acquisition de terrains nécessaire à l'implantation de l'infrastructure laisse présager la perte d'espaces résidentiels (11 maisons), de superficies forestières (27 hectares) et de superficies agricoles (18 hectares). Le projet risquerait également d'affecter le tissu commercial municipal, principalement les commerces dépendant de la circulation de transit. D'après le promoteur, cet impact pourrait toutefois être atténué par le développement de structures d'appui aux activités touristiques et par l'installation d'enseignes disposées le long de la route 138, aux approches des raccordements. Le promoteur entend également appliquer des mesures de compensations d'habitats pour les peuplements forestiers et pour les activités de fraye et d'alimentation des poissons. Un suivi des puits privés ainsi qu'un suivi de la qualité des eaux de surface et souterraines seraient effectués afin de vérifier l'effet de l'entraînement des matières en suspension et des fondants. Un suivi acoustique serait également prévu.

Au plan des répercussions positives, le projet vise l'amélioration de la sécurité routière et de la qualité de vie des riverains, ainsi qu'une réduction des risques d'accidents routiers, du bruit, des vibrations et de l'émission de poussière sur l'axe principal, ce qui, d'après le promoteur, favoriserait les conditions propices au développement touristique de Longue-Rive.

Les personnes désireuses d'obtenir plus de renseignements peuvent communiquer avec Marielle Jean, au numéro suivant : (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : marielle.jean@bape.gouv.qc.ca.